

**CONSEIL COMMUNAL D'ETOY**  
**Du 09 novembre 2015 à 20h00**  
**Présidence : M. Thierry Cretegny**  
**Maison de commune**

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire Mme S. Ruchet, à la boursière Mme I. Ciampi ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

L'ordre du jour (modifié) faisant partie de la convocation est accepté à l'unanimité.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 22 juin 2015
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. **Préavis municipal N° 04/2015 relatif à une demande de crédit de CHF 285'000.00 pour le renouvellement de la station de remise en pression de la zone d'irrigation du secteur 4 et de la déconstruction du réservoir Jotterand**
6. Présentation du préavis N° 06/2015 relatif à la demande de crédit de CHF 168'000.00 pour le remplacement du véhicule multifonctions du service de la voirie communale (Reform)
7. Présentation du préavis N° 07/2015 relatif à la modification des statuts de l'Association Régionale pour l'Action Sociale, Morges Aubonne Cossonay (ARASMAC)
8. Propositions individuelles

**1. Appel**

39 Conseillers participent à la séance, 8 excusés, 2 absents.

## 2. Procès-verbal du 22 juin 2015

- M. F. Magnollay, page 2248 pt 2230, mettre un s au lieu d'un c dans « *ses tâches* ».
- F. Magnollay, page 2251, rajouter pour mieux expliquer : car ce résultat est après tous les amortissements.
- M. F. Magnollay, page 2252, remplacer le mot « pomper » par « prélever ».

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

## 3. Communications du Bureau du conseil

Communication du Président :

M. Patrick Monnard a envoyé un court message pour annoncer sa démission, il n'en est pas fait lecture (déjà depuis la fin de l'été).

La liste des suppléants étant épuisée, nous fonctionnerons à 49 conseillers jusqu'à la fin de la législature.

Le nouveau règlement approuvé par le Canton est en application dès ce soir. La seule remarque du service juridique (non souligné à la première revue) concerne la formulation de l'art. 38 concernant la commission des finances qui devrait être une commission thématique et non une commission de surveillance. Notre nouveau règlement dit, citant la loi sur les Communes : « il existe au sein du Conseil différents types de commissions : les commissions de surveillance qui sont la commission de gestion et la commission des finances, (...) », en fait il s'avère que la commission des finances n'a le rôle de commission de surveillance que si elle vérifie les comptes. Mais nous pouvons garder cet article en l'état.

Elections fédérales du 17 octobre :

Le bureau électoral a fonctionné à 18 avec des scrutateurs supplémentaires dont 7 jeunes citoyens.

46 % de participation.

Résultats du 2<sup>ème</sup> tour du 08 novembre :

38 % de participation

- |                    |               |
|--------------------|---------------|
| - Olivier Français | 302 suffrages |
| - Géraldine Savary | 298 suffrages |
| - Luc Recordon     | 282 suffrages |

#### **4. Communications de la Municipalité**

##### **a) M. Michel Roulet, Syndic**

###### **Police des constructions :**

Le permis de construire a été délivré pour la transformation de la halle « ex-CET » et la construction d'un hôtel de 217 chambres à l'arrière sur la parcelle N° 704 (ouest Perfect).

La halle va accueillir, entre autres, un parc à thèmes pour enfants, un restaurant, des espaces « incubateurs d'entreprises ».

###### **Mobility :**

Ce sujet a été porté à l'ordre du jour de la prochaine réunion des 3 communes (Etoy, St-Prex, Buchillon). La commune d'Aubonne a, de son côté, décidé de placer 2 véhicules à proximité de la Gare des bus.

###### **Transports publics :**

La direction générale de la mobilité et des routes a, cette fois, pris en compte notre demande récurrente de circulation du RER 4 le week-end. Celle-ci débutera le dimanche 13 décembre prochain. Dès cette date, la cadence à 30 minutes sera identique tous les jours.

##### **b) M. L.-D. Martin**

###### **Réseau des égouts :**

Lors du CC de décembre 2014 je vous avais informé que nous allions procéder au contrôle général du séparatif de la commune, par la méthode de l'enfumage des collecteurs des eaux usées.

C'est chose faite et nous avons ainsi découvert une trentaine de mauvais raccordements soit des grilles de places et des chéneaux de toits branchés sur les eaux usées (EU), des collecteurs EU non étanches etc.

Il nous reste encore quelques cas à contrôler.

Des délais de remise en conformité ont été donnés aux propriétaires concernés.

###### **Réseau d'eau :**

Durant cet été un bouclage entre la conduite principale de diamètre 400 mm (sud-est de l'EMS) et la RC1 (route Suisse) a été posé dans le cadre de la construction du complexe « Chez Toi ».

Une conduite a également été posée pour l'alimentation du futur garage AMAG ; cette dernière sera aussi utile pour l'hôtel projeté dans ce secteur. Le déplacement d'une borne hydrant (BH) et la pose de deux nouvelles complètent le tout.

**STEP régionale projetée à Allaman :**

Les études continuent et ce projet avance très gentiment. L'association de communes de la STEP de Rolle étudie encore l'opportunité de rejoindre ou non cette STEP régionale.

Aucune information importante n'est à vous communiquer à ce jour pour ce sujet.

**c) M. R. Corthay****Salle polyvalente :**

Une fuite d'eau a été détectée sur l'introduction de l'alimentation des abris P.C.

La mise en place d'un élément passant dans le mur a permis de réparer cette fuite.

Les travaux pour la fouille et le percement ont été effectués par l'entreprise Lüthi et l'appareillage par l'entreprise Grin.

**Auberge communale :**

Nos tenanciers actuels M. et Mme José et Lotti Perez nous ont annoncés qu'ils ne souhaitaient pas reconduire leur bail à partir du 1<sup>er</sup> mai 2016.

La municipalité a fait savoir que l'auberge était à remettre en location.

Après plusieurs auditions, le choix de l'exécutif s'est porté sur M. Marty Yan et sa compagne Mme Baudard Céline, habitant à Ballens.

Un bail de 5 ans renouvelable a été signé entre la commune et M. Marty Yan à partir du 1<sup>er</sup> mai 2016.

**d) M. P. de Mestral****Routes :**

Bande mixte, piétons vélos. Plantay – collèges des Communaux.

Le projet est passé par les services cantonaux, il n'a subi que de petits ajustements. Il est actuellement à l'enquête publique. Si le projet ne fait pas l'objet de recours, un préavis vous sera soumis lors du premier conseil communal de 2016.

**Prochaines élections communales :**

Candidature pour la législature 2016-2021

Lors du dernier conseil, j'ai été vague à propos d'une éventuelle candidature pour la prochaine législature. J'ai eu beaucoup d'intérêt et de plaisir à collaborer avec tous mes collègues de la municipalité et avec votre conseil. Je serai donc candidat à la municipalité.

**e) M. J. M. Fernandez**

--

- M. F. Magnollay est heureux de fonctionner avec un nouveau règlement. Il aurait aimé être en possession de celui-ci ce soir afin de pouvoir s'y référer.

- Mme S. Ruchet va l'imprimer. Suite au délai référendaire, ce nouveau règlement rentre en vigueur aujourd'hui, il aurait été prématuré de l'imprimer avant.

**5. Préavis municipal N° 04/2015 relatif à une demande de crédit de CHF 285'000.00 pour le renouvellement de la station de remise en pression de la zone d'irrigation du secteur 4 et de la déconstruction du réservoir Jotterand**

La parole est donnée à M. R. Demont (rapporteur) pour la Commission des finances qui lit les conclusions.

La Commission des finances composée de M. F. Magnollay (Président), de Mme T. Séverin, MM J. Buclin, C. Delétra, J.-L. Rochat, M. Thomson et R. Demont (rapporteur), à l'unanimité propose au Conseil :

1. D'approuver le projet de renouvellement de la station de remise en pression de la zone d'irrigation du secteur 4 et de la déconstruction du réservoir Jotterand.
2. D'allouer à la municipalité un crédit de CHF 285'000.00 destiné à couvrir les frais des travaux liés à ce projet.
3. D'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment.
4. D'autoriser l'amortissement par les excédents du compte de l'eau.
5. D'octroyer à la municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

La parole est donnée à M. J. Lepori (rapporteur) pour la Commission ad hoc qui lit les conclusions.

La Commission ad hoc composée de M. E. Hoyois (Président), de Mmes V. Hüsler, L. Garnier Pagot, MM D. Grand et J. Lepori (rapporteur), à l'unanimité propose au Conseil :

1. D'approuver le projet de renouvellement de la station de remise en pression de la zone d'irrigation du secteur 4 et de la déconstruction du réservoir Jotterand.
2. D'allouer à la municipalité un crédit de CHF 285'000.00 destiné à couvrir les frais des travaux liés à ce projet.
3. D'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment.
4. D'autoriser l'amortissement par les excédents du compte de l'eau.
5. D'octroyer à la municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

#### **Discussions :**

- M. C. FÜRER : concernant les fuites éventuelles, est-ce qu'il a été prévu des détecteurs de fuites ?

- M. L.-D. MARTIN : des détecteurs de fuites ont été installés cet été, comme sur le reste du réseau. En parallèle, des compteurs ont été posés à l'entrée du réseau local et ainsi que pour chaque bâtiment. La commune reste propriétaire de la conduite principale. L'Institution de l'Espérance est propriétaire entre la vanne et le bâtiment. Depuis environ 3 mois des contrôles ont été faits tous les 15 jours (sur le compteur d'entrée et tous ceux des autres bâtiments). Les différences sont très petites, de l'ordre de quelques m<sup>3</sup>. Une convention est à signer, il en a été discuté avec les 2 commissions chargées d'étudier le préavis.

- M. L. MAGNOLLAY : demande quel montant représente l'abandon des taxes d'introduction pour la transformation des ateliers et de la piscine de l'Espérance. Quel cadeau a-t-on fait ?

- M. L.-D. MARTIN : ce n'est pas un cadeau, c'est un échange de bons procédés. Le montant des taxes liés à ces travaux de rénovation sont estimés à environ CHF 100'000.- pour ces bâtiments.

**Décisions :**

1. D'approuver le projet de renouvellement de la station de remise en pression de la zone d'irrigation du secteur 4 et de la déconstruction du réservoir Jotterand.

**Accepté à l'unanimité**

2. D'allouer à la municipalité un crédit de CHF 285'000.00 destiné à couvrir les frais des travaux liés à ce projet.

**Accepté à l'unanimité**

3. D'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment.

**Accepté à l'unanimité**

4. D'autoriser l'amortissement par les excédents du compte de l'eau.

**Accepté à l'unanimité**

5. D'octroyer à la municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

**Accepté à l'unanimité**

Selon le nouveau règlement, les préavis sont présentés pour le prochain conseil, à titre informatif, sans débat.

6. Présentation du préavis N° 06/2015 relatif à la demande de crédit de CHF 168'000.00 pour le remplacement du véhicule multifonctions du service de la voirie communale (Reform)

- M. P. de Mestral : nous sommes propriétaire de l'ancien véhicule depuis 2002. Il est utilisé quotidiennement. Il a passé l'expertise début novembre. Les défauts suivants ont été constatés :

- corrosion sous la cabine – fuites hydrauliques à la direction avant
- il faut changer les suspensions à l'arrière, ainsi que toutes les rotules sur les essieux. Le délai pour la prochaine expertise pourra être reporté jusqu'à l'achat du nouveau véhicule. Nous avons demandé des offres ailleurs que chez notre fournisseur actuel, mais elles n'étaient pas concurrentielles. En restant avec un Reform, les outils comme la lame à neige et les différents ustensiles sont adaptés pour le nouveau véhicule. Donc pas besoin de changer l'outillage. Concernant le prix, il y a une reprise relativement importante, mais il reste cependant conséquent. Si on divise l'investissement sur une quinzaine d'années, cela représente entre CHF 10'000.- et CHF 11'000.- pour un outil de travail que notre voirie utilise quotidiennement.

Ce préavis présenté, il faut ce soir élire une commission ad-hoc. Selon le nouveau règlement, le bureau peut proposer jusqu'à 5 personnes.

Le bureau propose :

- M. C. Da Silva
- M. P. Olivet
- M. J.-M. Schlaeppli

Se proposent :

- Mme V. Elamly
- M. S. Pahud

Il faudra que cette commission puisse rencontrer la Municipalité avant le 27 novembre, départ en voyage de la Municipalité.

### **Questions :**

- M. C. Viquerat : concernant la nomination des membres de la commission ad-hoc, suite à l'application du nouveau règlement et à la remarque de M. F. Magnollay, par rapport à la légitimité de ce règlement du fait que l'on a pas encore reçu sa copie papier définitive, aimerait savoir si M. F. Magnollay accepte cette manière de faire ?
- M. F. Magnollay : en effet ne sait pas s'il appartient au Conseil d'élire cette commission ?



- M. T. Cretegy : le règlement dit que le bureau propose jusqu'à 5 personnes, que les candidatures peuvent être faites pour faire partie de cette commission. Jusqu'à 7 candidats, l'élection est tacite ; dès le 8<sup>ème</sup>, il y a élection.
- M. C. Viquerat : propose, pour éviter toute ambiguïté par rapport au fonctionnement du Conseil, de voter si nous avons le **droit** de l'utiliser ou si on **accepte** d'utiliser le nouveau règlement ce soir pour nommer des commissions.
- M. T. Cretegy : le Conseil d'Etat dit : « le règlement entre en vigueur 20 jours après sa publication ».
- M. F. Magnollay, le minimum, si on veut jouer au jeu du Monopoly, c'est de connaître les règles et de les avoir sous les yeux. On est en train de jouer avec des montants importants et on ne connaît pas les règles. Il n'y a que le Président qui les connaît.
- M. T. Cretegy : nous n'avons pas fait de modification suite au préavis adopté lors d'une précédente séance.
- M. M.-O. Christinat : le Conseil en avait abondamment parlé donc cela doit figurer dans les PV. D'autre part il propose de faire confiance au Président pour nous mettre en garde et nous empêcher de tomber dans une ornière non réglementaire. Il connaît très bien le règlement.
- M. T. Cretegy : proposition est faite d'en rester là.

#### 7. Présentation du préavis N° 07/2015 relatif à la modification des statuts de l'Association Régionale pour l'Action Sociale, Morges Aubonne Cossonay (ARASMAC)

- M. J.M. Fernandez, informe qu'un préavis avait déjà été proposé puis retiré. Une commission avait planché sur le sujet et ses remarques avaient été transmises à l'ARASMAC qui en a tenu compte. Pour information : il n'est pas possible de faire d'amendement. Seules deux solutions sont possibles : OUI on accepte – NON on n'accepte pas.

Le bureau propose la même commission qui s'est déjà réunie pour étudier les différents thèmes du préavis, soit :

- Mme S. Buchet
- Mme P. Hitz-Lepori
- M. L. Capt
- M. T. Jakob
- M. F. Chappuis

Pas d'autres candidats.

## 8. Propositions individuelles

- M. T. Creteigny : rappelle que mercredi soir il y a une séance d'information concernant les prochaines élections communales. Lors de cette soirée les listes seront ouvertes. Puis il faudra venir s'inscrire au bureau communal.

Les candidats auront la possibilité de fournir une photo et un petit texte (sans obligation).

- M. A. Fragnière : lors de l'avant dernière journée des votations, il a constaté que la boîte aux lettres du bureau communal débordait. Le risque existe que des gens viennent reprendre des enveloppes. La capacité de la boîte est à revoir. A quelle fréquence est-elle relevée ?

- M. T. Creteigny : la boîte est dorénavant vidée déjà le samedi.

- M. Fürer : l'a vue pleine également un jeudi matin.

- M. T. Creteigny : une barre à l'intérieur de la boîte aux lettres a également été sciée afin de permettre une meilleure descente des enveloppes.

- M. Fürer : a reçu des doléances de la part d'enseignants concernant la salle de rythmique du Collège des Ecureuils. Est-il possible de remettre les espaliers ?

- M. R. Corthay : il faudrait racheter des espaliers, car les anciens ne sont plus notre propriété. Il rappelle que les enseignants peuvent s'adresser directement aux personnes responsables. Il en a déjà discuté avec elles, mais il voudrait connaître la fréquence d'utilisation et évaluer la pertinence d'un rétablissement. Elles auraient pu envoyer un petit mail à la Commune ou encore mieux, directement s'adresser à la Direction des Ecoles (voie hiérarchique).

- M. M.-O. Christinat : est gêné par le fait de nommer dans le PV les conseillers absents non excusés.

- M. T. Creteigny : on ne voulait pas l'institutionnaliser mais effectivement cela a été fait la dernière fois, suite à la demande de M. R. Demont.

- M. F. Magnollay : est tout à fait de cet avis, nous avons accepté un mandat politique, nous sommes là pour représenter la population, nous devons jouer le jeu. Dans le nouveau règlement, quelles sont les dispositions que le Conseil peut prendre à l'égard d'un conseiller qui à plusieurs reprises n'est pas là, ne s'excuse pas, que cela soit dans la commission que j'ai l'honneur de présider ou lors d'une séance du Conseil. Est-il prévu quelque chose ?

- M. T. Creteigny : c'est le rôle du Président d'être attentif aux absences et d'intervenir le cas échéant.

- M. M.-O. Christinat : par respect pour la personne, préférerait une autre approche.

- M. T. Creteigny : n'estime pas si grave d'être une fois absent sans être excusé, si c'est une fois mais pas si c'est systématique. Pas si important que ça que d'être exposé une fois.

- Mme I. Golay : la personne concernée peut aussi s'excuser lors d'un prochain Conseil. Tout le monde devrait être respectueux et s'excuser.
- Mme M.-L. Magnenat : du ressort du Président, voir du bureau. C'est normal de sanctionner, mais ne justifie pas le fait de le mentionner dans le PV.
- Mme T. Séverin : concernant la gestion des déchets, serait-il envisageable de prévoir de trier et de traiter les plastiques ?
- M. P. de Mestral : il est fort de constater en regardant sa poubelle, qu'après avoir trié, recyclé, il ne reste pratiquement plus que du plastique. Si nous mettons une benne pour les déchets plastique, nous nous mettons un auto-goal. Si nous n'avons plus rien dans les poubelles, nous aurons moins de sacs taxés et des difficultés à gérer les coûts des déchets. Quelle que soit la manière de trier le plastique, il finit automatiquement chez Tridel. Et il n'y a pas d'autres filières.
- Mme I. Golay : on a le pouvoir de retourner les déchets plastiques aux magasins. Aux grandes surfaces de recycler leur déchets.
- M. L. Magnollay : a entendu parler d'un compostage du plastique, il existe une chaîne de récupération (80.- la tonne pour recyclage en combustible pour les cimenteries). M. P. de Mestral demande des références.
- M. D. Grand : dans une intervention « haute en couleurs », demande à la Municipalité d'envoyer les nouveaux horaires CFF et bus rapidement afin de ne pas manquer le bus et le train le 1<sup>er</sup> jour du changement.
- M. M. Roulet : un « tous ménages » sera distribué en décembre concernant également les horaires d'ouverture de la déchetterie lors des fêtes de fin d'année. Une mention « Attention changements horaires CFF / Bus » sera faite sur les panneaux d'affichage aux différentes entrées du village.
- M. F. Chappuis : remercie chaleureusement la Municipalité pour la soirée d'accueil des nouveaux citoyens. Il constate une moyenne d'âge en baisse. Accueil bien organisé et bonne présentation. Avec son bâton de pèlerin il a voulu faire passer le message « résider à Etoy c'est bien, participer aux diverses sociétés c'est mieux ».
- Mme Y. Amstutz : pourquoi n'y a-t-il pas de petit abri à l'arrêt de bus en Bellevue ? Elle avait déjà posé la question antérieurement.
- M. M. Roulet : les arrêts principaux sont équipés d'abris, il y a des endroits où ce n'est pas possible. En Bellevue la fréquence (quelques passagers par jour) ne justifie pour l'instant pas l'investissement pour un abri bus, c'est couteux (CHF 40'000.-).
- M. M.-O. Christinat : et un abri pour les vélos au nord de la gare serait-il moins cher ?
- M. F. Magnollay : demande des nouvelles du nouveau panneau d'affichage pour la Plantay.
- M. M. Roulet : oui il est déjà posé et fonctionnel.

- M. R. Demont : concernant l'abri bus en Bellevue : il comprend que l'abri soit cher, mais pour remonter sur le village, les personnes attendent dans l'herbe, elles n'ont même pas un trottoir. Est-il possible de faire au moins un petit dallage afin de ne pas être dans l'herbe ? Concernant le préavis de l'ARASMAC, que se passe-t-il si c'est NON ?

- M. M. Roulet : concernant l'abri bus, suite à la transformation de la halle CET, il y a un projet de trottoir, qui serait financé dans le cadre de Littoral Parc. Des négociations sont en cours avec les propriétaires. Dès que l'on aura le retour des services cantonaux, le projet sera mis à l'enquête et devrait être réalisé au printemps prochain.

- M. J.M. Fernandez : répond concernant le préavis ARASMAC ; ce sera la majorité des Communes qui fera la décision.

- M. R. Demont : alors pourquoi passer ce préavis aux communes, si nous n'avons pas droit à la parole ?

- M. M. Roulet : partage le même avis, mais il ne peut malheureusement rien changer.

- M. T. Cretegy : M. Jacques Gay a demandé de transmettre des flyers pour la soirée de soutien à la fondation Proxy, le 15 janvier. Les flyers sont disponible à la sortie.

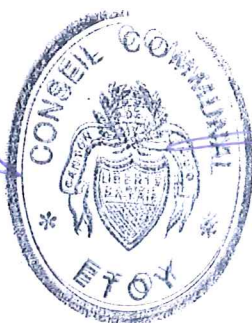
- M. J. Lepori : à propos des Fenêtres de l'Avent : la fenêtre du Conseil est réservée pour le 23 décembre, merci pour votre active participation.

Séance levée à 21h15

**Prochain rendez-vous : lundi 14 décembre 2015 à 19h00**  
**Suivie du traditionnel repas de fin d'année**

Le Président

La Secrétaire



Thierry Cretegy

Isabelle Vouillamoz